

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS INTITULÉS :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)
RELATIVEMENT AU SECTEUR GRIFFINTOWN – SQUARE GALLERY
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280) EN
VUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(04-047)
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption des premiers projets de règlements indiqués ci-dessus lors de sa séance du 9 mars 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **3 juillet 2020**, en conformité avec les arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033 et de la résolution CA 20 220159.

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown – Square Gallery)

Ce premier projet de règlement vise à modifier différents plans du Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown, afin de modifier la configuration du Square Gallery et de rehausser la limite de hauteur permise, pour le terrain situé au sud-ouest des rues Murray et Wellington.

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) en vue d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Ce premier projet de règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme relativement à la modification de la limite de hauteur, pour le secteur Griffintown – Square Gallery.

Les modifications proposées ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlements et les sommaires décisionnels qui s'y rapportent ainsi qu'une présentation expliquant les projets de règlements et les conséquences de leur adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/le-sud-ouest, ainsi que sur le site Réalisons Montréal, dont l'adresse est : realisonsmtl.ca/squaregallery.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie des projets de règlements et des sommaires décisionnels sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **3 juillet 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- via la page Réalisons Montréal, à l'adresse suivante : realisonsmtl.ca/squaregallery

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **3 juillet 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse ou l'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 18 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude